

Par arrêté du ministre des technologies de la communication du 21 avril 2026.

Madame Ilhem Chihi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives au ministère des technologies de la communication, est nommée dans le grade de gestionnaire en chef de documents et d'archives à compter du 2 mars 2026.

Par arrêté du ministre des technologies de la communication du 21 avril 2026.

Madame Thouraya Abdeljaouad, conservateur des bibliothèques ou de documentation au ministère des technologies de la communication, est nommée dans le grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation à compter du 24 février 2026.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'HABITAT**

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 17 avril 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de la classe supérieure du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2026 au centre d'essais et des techniques de la construction.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 91-224 du 4 février 1991, fixant l'organisation et les attributions du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 30 décembre 2024, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de la classe supérieure du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au Centre d'Essais et des Techniques de la Construction, le 15 juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de la classe supérieure du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 15 mai 2026 au siège du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 17 avril 2026.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat

Slah Zouari

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 17 avril 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2026 au centre d'essais et des techniques de la construction.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 91-224 du 4 février 1991, fixant l'organisation et les attributions du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 30 décembre 2024, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au Centre d'Essais et des Techniques de la Construction, le 15 juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 15 mai 2026 au siège du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 17 avril 2026.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat

Slah Zouari

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 17 avril 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2026 au centre d'essais et des techniques de la construction.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 91-224 du 4 février 1991, fixant l'organisation et les attributions du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 30 décembre 2024, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au Centre d'Essais et des Techniques de la Construction, le 15 juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 15 mai 2026 au siège du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 17 avril 2026.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat

Slah Zouari

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 17 avril 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur adjoint du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2026 au centre d'essais et des techniques de la construction.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 91-224 du 4 février 1991, fixant l'organisation et les attributions du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 17 janvier 2025, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur adjoint du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au Centre d'Essais et des Techniques de la Construction, le 5 juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur adjoint du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 5 mai 2026 au siège du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 17 avril 2026.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat

Slah Zouari

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 17 avril 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2026 au centre d'essais et des techniques de la construction.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat,
Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 91-224 du 4 février 1991, fixant l'organisation et les attributions du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction,

Vu le décret n° 99- 819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 31 juillet 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au Centre d'Essais et des Techniques de la Construction, le 15 juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef du corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 15 mai 2026 au siège du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 17 avril 2026.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat

Slah Zouari

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 17 avril 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2026 au centre d'essais et des techniques de la construction.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat,
Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 91-224 du 4 février 1991, fixant l'organisation et les attributions du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction,

Vu le décret n° 99- 821 du 12 avril 1999 fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement du 30 octobre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques, tel que modifié par l'arrêté du 11 décembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au Centre d'Essais et des Techniques de la Construction, le 5 juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à six (6) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 5 mai 2026 au siège du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 17 avril 2026.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat

Slah Zouari

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 17 avril 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2026 au centre d'essais et des techniques de la construction.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 91-224 du 4 février 1991, fixant l'organisation et les attributions du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction,

Vu le décret n° 99- 821 du 12 avril 1999 fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement du 30 octobre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien du corps technique commun des administrations publiques, tel que modifié par l'arrêté du 11 décembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au centre d'essais et des techniques de la construction, le 5 juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 5 mai 2026 au siège du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 17 avril 2026.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat

Slah Zouari

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 17 avril 2026, portant ouverture d'un examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2026 au centre d'essais et des techniques de la construction.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 85-1216 du 5 octobre 1985, fixant les conditions d'intégration du personnel ouvrier dans les cadres des fonctionnaires,

Vu le décret n° 91-224 du 4 février 1991, fixant l'organisation et les attributions du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction,

Vu le décret n° 98-2509 du 18 décembre 1998, fixant le statut particulier du corps des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 20 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au Centre d'Essais et des Techniques de la Construction, le 5 juin 2026 et jours suivants, un examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 5 mai 2026 au siège du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 17 avril 2026.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat

Slah Zouari

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 17 avril 2026, portant ouverture d'un examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 5, 6 et 7 dans le grade d'agent technique du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2026 au centre d'essais et des techniques de la construction.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 85-1216 du 5 octobre 1985, fixant les conditions d'intégration du personnel ouvrier dans les cadres des fonctionnaires,

Vu le décret n° 91-224 du 4 février 1991, fixant l'organisation et les attributions du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction,

Vu le décret n° 98-2509 du 18 décembre 1998, fixant le statut particulier du corps des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 20 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 5, 6 et 7 dans le grade d'agent technique du corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au Centre d'Essais et des Techniques de la Construction, le 5 juin 2026 et jours suivants, un examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 5, 6 et 7 dans le grade d'agent technique du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 5 mai 2026 au siège du Centre d'Essais et des Techniques de la Construction.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 17 avril 2026.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat

Slah Zouari

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Par arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 10 avril 2026.

Monsieur Khoubab Trabelsi, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service des ateliers interrégionaux de Tunis- Béja, Sfax- Gabès, à la direction du matériel à la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement et de l'habitat.